



MAIRIE DE JASSERON

## Commune de Jasseron (Ain)

\* \* \* \*

### DECISION DU MAIRE

Décision n°DM2026.04-02

Objet : Acceptation d'un don de la part de la Fondation Solidarités Crédit agricole Centre-Est.

Monsieur le Maire de la Commune de Jasseron,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
- Vu** le procès-verbal d'élection du maire et de ses adjoints du 20 mars 2026 ;
- Vu** la délibération du Conseil municipal n°CM2026.03-05I du 20 mars 2026 relative à la délégation d'attributions du Conseil municipal au maire ;
- Vu** la campagne en faveur du patrimoine mobilier intitulée « Les lycéens à la découverte du Plus Grand Musée de France » menée par la Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français en partenariat avec le Crédit agricole Centre-Est ;
- Vu** la sélection du tableau du calvaire Le Christ en croix dans le cadre de ce programme ;
- Vu** la lettre d'annonce de don de la Fondation La Sauvegarde de l'Art Français du 31 mars 2026 ;

### DÉCIDE

#### Article 1 :

Lancée en 2013, la campagne du « Plus Grand Musée de France » est la première campagne associative en faveur de la restauration d'objets mobiliers et d'œuvres d'art dans l'espace public. Elle implique la société civile (étudiants, salariés ou lycéens) dans des projets de restauration, et accorde un mécénat à des communes ou associations afin de restaurer les œuvres publiques qui font de la France un musée à ciel ouvert.

Depuis 2018, la Sauvegarde de l'Art Français invite les lycéens à participer à la campagne. L'objectif est à la fois simple et multiple : faire connaître et aimer aux jeunes le patrimoine qui les entoure. Cette campagne répond aux objectifs d'éducation artistique et culturelle fixés par l'Education nationale.

Le programme se déroule sur une année scolaire : en début d'année, cinq ou six œuvres d'art ou objets patrimoniaux situés autour de leur lycée, accessibles à tous gratuitement et en souffrance de restauration, sont présentés aux élèves par un conservateur et l'équipe de la Sauvegarde. Ils les découvrent ensuite *in situ* avec leurs professeurs et le conservateur, et rencontrent les élus et associations locales qui œuvrent à leur sauvegarde. Puis, tout au long du semestre, à partir de ces exemples, les professeurs font découvrir aux élèves l'histoire de l'art et les problèmes que pose leur restauration. En fin de semestre, lors d'un concours d'éloquence, les lycéens défendent chaque œuvre et débattent pour choisir celle qui recevra un don de 10 000 €, mis en jeu par un mécène public ou privé. L'année suivante, les lycéens sont invités à suivre la restauration de « leur » œuvre.

En 2025-2026, la Sauvegarde de l'Art Français noue un nouveau partenariat avec la Fondation Solidarités Crédit agricole Centre-Est pour déployer le programme dans deux classes de son territoire, dont un lycée de l'Ain (lycée des Sardières de Bourg-en-Bresse).

**Article 2 :**

Le tableau « Christ en croix », conservé dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Jasseron, a été sélectionné dans le cadre de ce programme.

Les lycéens du lycée des Sardières de Bourg-en-Bresse ont découvert l'œuvre *in situ* le 12 mars 2026.

A l'issue du concours d'éloquence qui s'est tenu le 30 mars 2026, ils ont décidé de faire don de 10 000 € à la Commune de Jasseron afin de permettre la restauration du tableau du Calvaire, propriété de la collectivité.

**Article 3 :**

La Commune de Jasseron accepte le don de 10 000 € de la part de la Fondation Solidarités Crédit agricole Centre-Est, mécène de la campagne 2025-2026.

**Article 4 :**

La Commune de Jasseron s'engage à accomplir toutes les formalités nécessaires préalablement à l'exécution des travaux, objet du don, suivant la réglementation applicable au titre de la protection des Monuments historiques, le cas échéant.

La collectivité devra notamment solliciter des subventions publiques, établir un plan de financement et retenir un devis pour la restauration de l'œuvre.

A partir de ces deux documents, la Sauvegarde de l'Art Français adapte le montant du don au reste à charge du propriétaire de l'œuvre afin que l'addition du don et des subventions ne dépasse pas le montant indiqué sur le devis. En cas de dépassement, la part excédentaire du don prévu sera reversée à une autre œuvre, arrivée en deuxième voire troisième position lors du vote des lycéens.

Le versement des fonds interviendra après la signature d'une convention de don, qui sera établie entre le propriétaire de l'œuvre et la Sauvegarde de l'Art Français, et la fixation de la date des travaux.

Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.



Fait à Jasseron, le 7 avril 2026

Sébastien GOBERT  
Maire